



PRÉFET DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 29 janvier 2020

A deux mois des élections municipales : pensez à vérifier votre situation électorale !

Les modalités de gestion des listes électorales ont évolué : les démarches d'inscription des électeurs sont désormais simplifiées, la fiabilité des listes améliorée et chaque électeur peut aujourd'hui interroger en ligne sa situation électorale.

Cette évolution est possible grâce à la mise en place du répertoire électoral unique (REU), géré par l'INSEE.

Ce répertoire électoral unique permet notamment :

- de vérifier instantanément la situation électorale via un téléservice sur le site service-public.fr ;
- de s'inscrire non plus jusqu'au 31 décembre de l'année précédente, mais jusqu'au 6^{ème} vendredi avant l'élection (soit le 7 février pour les élections municipales 2020).
Toute nouvelle inscription entraîne automatiquement la radiation de la liste précédente ;
- de réaliser en ligne l'intégralité de l'inscription sur les listes électorales
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34687>.

CONTACT PRESSE

Service de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône

www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr –  @prefet13